

MAIRIE D'ANNAY-SOUS-LENS

Arrondissement de Lens

Annay, le 3 octobre 2022



**PROCES VERBAL DE LA REUNION DE
CONSEIL MUNICIPAL D'ANNAY
DU 29 SEPTEMBRE 2022**

Le Conseil Municipal s'est réuni le vingt-neuf septembre deux mille vingt-deux à dix-sept heures trente au lieu ordinaire de ses séances.

Etaient présents : M.M. TERLAT Yves - MOREN Michèle - DANCOISNE Albert - DUPAYAGE Angèle - FROISSART Pascal - BEAUCOURT Astrid - HONORE Béatrice - HOFFMANN Jean-Claude - DEMEYERE Martine - DRUELLE Claude - PRIEM Sonia - LABALETTE Dominique - SOLTYS Arlette - THUMEREL Philippe - CHRISTMANN Chantal - ROBIDET Didier - ECAILLET Michèle - TAILLEZ Louissette - CAMPEL Pascal - CORTES Arlette - SEWERYN Philippe

Etaient excusés : MM. GAPENNE Marcel (Pouvoir à Mme DEMEYERE Martine) - DERISBOURG Alexandre (Pouvoir à M. DRUELLE Claude) - DELPIERRE Sandrine (Pouvoir à M. ROBIDET Didier) - DELATTRE Adélaïde (Pouvoir à M. DANCOISNE Albert) - KUSNIREK David (Pouvoir à M. CAMPEL Pascal) - BIDAULT Bernard (Pouvoir à Mme CORTES Arlette)

Étaient absents : MM. /

❧ ❧ ❧ ❧ ❧

La séance ouverte, Monsieur Philippe THUMEREL est désigné secrétaire de séance et fait l'appel.

Le procès-verbal de la séance du 30 juin 2022 a été adopté à l'unanimité.

1) Programme Local de l'Habitat de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin

Monsieur le Président informe l'assemblée que la consultation des 36 communes sur leurs besoins en construction de logements avait initialement engendré une estimation de production de 10 000 logements sur le territoire mais que le travail de priorisation demandé par les services de l'Etat a arrêté ce nombre à 4 500 (6023 constructions neuves, 1523 démolitions/reconstructions). Les services de l'Etat eu égard à la loi ZAN (Zéro Artificialisation Nette) avaient demandé cet effort. Le cumul de logement sur la période 2022-2027 est de l'ordre de 7078 logements pour les 36 communes.

Monsieur le Président explique que pour la commune, l'offre nouvelle en termes de constructions est de 202, comprenant les permis accordés pour le Bois des Mottes, la salle de sport et l'écoquartier qui le jouxtera. Les constructions prévues à l'Idéal sont liées à une opération de démolition / reconstruction.

Monsieur LABALETTE demande si les logements prévus au Bois des Mottes, à l'Idéal et à côté de la Salle de Sport sont comptabilisés dans les 202 logements prévus dans le PLH pour la commune.

Monsieur le Président lui confirme que c'est ce qu'il vient d'exposer.

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'une clause de revoyure est prévue avec Monsieur le Préfet en 2025. Monsieur LABALETTE demande si les Conseils Municipaux seront sollicités pour donner leur avis si cette clause de revoyure amène à une modification des prévisions de logements. Monsieur le Président l'informe qu'il l'ignore à l'heure actuelle mais pense que oui.

Le Conseil approuve, à l'unanimité, le projet de Programme Local de l'Habitat de la CALL et autorise Monsieur le Maire à transmettre un avis favorable au Président de la CALL.

2) Convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Pas-de-Calais dans le cadre de la mise en place de la médiation préalable obligatoire

L'Assemblée valide, à l'unanimité, de mettre en œuvre la Médiation Péalable Obligatoire, selon les modalités proposées par le Centre de Gestion du Pas de Calais, seul habilité à intervenir dans ce cadre et telle que prévue par le Code de Justice Administrative. En réponse à Monsieur CAMPEL qui pose la question de son financement, Madame Honoré précise que la commune cotise déjà à l'additionnelle et que la mission de médiation préalable sera financée par ce biais.

3) Convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Pas-de-Calais dans le cadre de l'adhésion de la commune au dispositif de signalement des actes de violence

Le Conseil autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion au dispositif de signalement des actes de violence, discrimination, harcèlement et agissements sexistes proposée par le Centre de Gestion du Pas-de-Calais.

A la demande de Monsieur CAMPEL, Madame HONORE précise que la commune adhère au lot 1, « plateforme de recueil des signalements » et pas au lot 2 qui prévoit aussi le traitement par le prestataire Allodiscrim (ceci étant certainement plus adapté aux grosses collectivités).

4) Banquet des Aînés - Recrutement du personnel de service

Le Conseil entérine la modification des effectifs du personnel de service eu égard au nombre d'inscrits au banquet qui aura lieu ce dimanche, ceci annulant la délibération du 30 juin 2022 (10 agents au lieu de 11 initialement prévus). Pour répondre au questionnement de Monsieur SEWERYN, Madame DUPAYAGE explique que le nombre d'aînés sur la commune ne permet pas d'inviter comme cela se faisait il y a quelques années les personnes à partir de 67 ans, c'était une erreur informatique lors du dernier conseil. Les aînés de 70 ans et plus sont ciblés par ce repas et les activités dédiées aux séniors. Elle informe également qu'une réflexion s'ouvre sur les attentes de ceux-ci dont les plus anciens sont attachés aux animations de type banquet et les plus jeunes d'entre eux vraisemblablement à la formule « repas au restaurant », comme cela a été initié durant la pandémie.

Elle en profite pour donner quelques informations sur le programme de la semaine bleue qui a été distribué dans les boîtes aux lettres du public visé.

5) Règlement intérieur du cimetière communal et fixation des tarifs des concessions

L'Assemblée adopte, à l'unanimité, le règlement intérieur du cimetière communal ainsi que les tarifs suivants, considérant le travail de réaménagement entamé il y a quelques temps, la reprise des concessions, l'investissement dans un ossuaire, la pose d'un portail automatique, la création d'un espace dédié pour des cavernes et l'installation d'un nouveau colombarium :

Désignation	Durée	Proposition
Terrain de 2 mètres carrés -Achat ou renouvellement	50 ans	200,00 €
Case au colombarium-Achat ou renouvellement	15 ans	800,00 €
	30 ans	950,00 €
	50 ans	1 200,00 €
Caverne	30 ans	650,00 €
	50 ans	900,00 €

6) Prise en charge des frais liés à la cérémonie de remise de la médaille de chevalier dans l'ordre national du mérite

Le Conseil valide, à la majorité, la prise en charge des frais de cérémonie pour la remise d'insignes de chevalier dans l'ordre national du mérite à Madame Moren ainsi que la médaille qui lui sera remise.

Monsieur CAMPEL demande sur quel plafond de dépenses le conseil s'engage. Monsieur le Maire lui répond qu'à ce stade, il ne dispose pas encore du nombre de personnes présentes mais assure que cette cérémonie sera organisée dans la droite ligne de ce qui se fait habituellement.

Monsieur SEWERYN fait remarquer que cette médaille est à charge de la récipiendaire normalement.

Monsieur le Président répond que c'est une proposition du groupe majoritaire.

Vote pour : 20 (M.M MOREN ne prend pas part au vote)

Abstention : 6 (M.M. TAILLEZ- CAMPEL - CORTES - SEWERYN - KUSNIREK -BIDAULT)

7) Subvention communale au CCAS

L'assemblée autorise, à l'unanimité, le versement d'une subvention d'équilibre de 30 000 € au CCAS, conformément au budget primitif approuvé en séance le 5 avril 2022.

Madame TAILLEZ s'étonne du versement de cette subvention alors qu'un leg de 197 000 € a été effectué au CCAS et qu'une cession de terrain est prévue pour la construction de la salle de sport. Monsieur le Président l'informe que ce leg ne doit pas servir pour l'équilibre des finances du CCAS. De plus, il n'est pas encore arrivé sur les comptes.

8) Location des terrains communaux

L'assemblée prend acte, à l'unanimité, de l'indice national des fermages pour 2022 et approuve le prix des locations de terrains pour l'année 2022 comme suit :

- 1,30 € l'are pour les parcelles cultivées,
- 16,51 € l'are pour les parcelles bâties

9) Cession d'un bien communal - 7 Chemin des Postes

Le conseil autorise, à l'unanimité, la cession d'un bien communal sis à Annay, 7 chemin des postes à Monsieur TADJINE, au prix fixé par le service de France Domaines (32 900 €) et précise que les frais inhérents à cette cession seront supportés par lui. Monsieur le Président informe l'assemblée que conformément au souhait du Conseil, la promotion des terrains à vendre par la commune a été faite sur les réseaux communaux et que d'autres cessions suivront.

Madame CORTES demande si la prescription de démolition du bâti sera inscrite quelque part. Monsieur le Président informe qu'il demandera au notaire de la faire figurer sur l'acte de vente et qu'il en a pour l'instant l'engagement moral de l'acquéreur.

10) Motion de soutien aux communes minières

Par le vote d'une motion, le Conseil Municipal, à l'unanimité, demande solennellement au Gouvernement d'ouvrir un débat national sur le Code Minier afin de construire un modèle minier juste et responsable avec l'ensemble des acteurs locaux et nationaux.

11) Motion contre le projet de création d'une installation de stockage de déchets dangereux à Hersin-Coupigny

Le groupe SUEZ ambitionne de créer une installation de déchets dangereux sur la commune d'Hersin-Coupigny. Une concertation préalable sur ce projet est ouverte au public (les documents sont consultables en mairie auprès du service urbanisme). Sur une emprise de 22 hectares dont 11 dédiés au stockage de des déchets dangereux ultimes de composition minérale, issus de la décontamination des constructions et des différentes voies du réseau routier, de la décontamination des sols et de la résorption des sites et sols pollués, sa capacité de stockage annuelle de 2,3 millions de m3.

L'assemblée, constatant les difficultés des services de l'Etat dans le contrôle des installations classées (eu égard à la situation de la gare d'eau) mais aussi considérant qu'il est de la responsabilité des élus de protéger la population et les générations à venir face aux risques d'épandages des effluents ou de ruissellements des liquides, a voté, à l'unanimité, une motion s'opposant avec force à ce projet.

12) Divers

Monsieur LABALETTE questionne sur la situation de la Gare d'Eau.

Monsieur le Président informe qu'en date du 15 septembre, le Préfet a pris, à l'encontre des liquidateurs judiciaires de LRMA et de BTD des arrêtés d'astreintes administratives d'un montant journalier de 300 € jusqu'à satisfaction des arrêtés préfectoraux complémentaires du 4 novembre 2021 repris dans par les

arrêtés préfectoraux de mise en demeure du 22 février 2022 (absence de proposition de tiers expert soumis à l'approbation de l'inspection de l'environnement - aucune étude relative aux impacts potentiels du site sur le sol et/ou le sous-sol).

Il informe par ailleurs que les deux incendies sur le site Jacquemart-Behal ont donné lieu à des réquisitions de moyens matériels et humains de l'entreprise MEN dont les dépenses sont inscrites au budget communal. Monsieur le Sous-Préfet a annoncé au maire son soutien afin que la DGFIP soit chargée de récupérer le montant financier en découlant auprès du liquidateur judiciaire et a adressé un courrier à ce dernier pour ce faire.

En outre, il informe que l'entreprise LMR sise à l'entrée de la Gare d'Eau sur le territoire de Pont à Vendin a fait l'objet d'un arrêté d'abrogation de mise en demeure en date du 15 juin 2022, ce qui a eu pour effet de faire fermer le site jusqu'au 20 juillet. Une inspection des services de la DREAL a validé la levée des contraintes par un nouvel arrêté préfectoral. Des vérifications sont en cours sur le respect des règles d'urbanisme par LMR dans ce cadre.

Enfin, il informe qu'une plainte au pénal a été déposée par les 3 communes limitrophes du site (Annay, Estevelles et Pont à Vendin) et par l'agglomération de Lens Liévin.

Contrairement à ce qu'affirme, Monsieur LABALETTE, Monsieur le Maire remarque que la mobilisation médiatique sur ce dossier ne faiblit pas, les journaux faisant des bilans réguliers sur les nouveaux événements ou éventuelles avancées sur les démarches effectuées.

Madame CORTES demande si un bilan a été fait sur la bourse aux livres qui vient d'être organisée récemment devant la bibliothèque. Monsieur le Maire lui répond que 293 livres ont trouvés preneurs et que cette journée a connu un engouement certain de la part de la population annaysienne.

Tous les sujets étant épuisés,

La séance est levée à 18 H 55.

Philippe THUMEREL
Secrétaire

Yves TERLAT,
Maire

